



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2017-11-10-3

Séance du vendredi 8 décembre
2017

POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION AVENANTS AUX CONVENTIONS RELATIVES AUX ACTIONS 2017 COFINANCEES PAR LE FSE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

Mme JENN, M. STRAUMANN.

EXCUSEE AVEC PROCURATION :

Mme MARTIN donne procuration à M. MULLER.

ABSENTS :

MM. ADRIAN, DELMOND, HABIG, MUNCK.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et relatifs aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles L 262-1 et R 262-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs au Revenu de Solidarité Active,
- VU le règlement (UE) n°1304/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds social européen et leurs règlements d'exécutions pris pour leur application,
- VU la décision de la Commission européenne du 20 décembre 2011 n°C(2011) 9380 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'Etat sous la forme de compensation de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général, le cas échéant,
- VU la décision de la Commission européenne du 10 octobre 2014 n C(2014)7454 portant adoption du « programme opérationnel national FSE pour l'Emploi et l'Inclusion en métropole »,

- VU l'appel à projets pour la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion pour l'année 2017,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2014-6-10-1 du 4 décembre 2014 relative à la demande de subvention globale de Fonds social européen,
- VU l'avis du Comité de programmation régional du 31 juillet 2015 relatif à la désignation du Département du Haut-Rhin comme Organisme Intermédiaire gestionnaire d'une Subvention Globale du Fonds social européen,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-2-4-2/ n° CD-2017-2-10-2 du 17 mars 2017 portant sur la Politique de la Solidarité,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2017-4-10-2 du 7 avril 2017 relative à l'appel à projets pour la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion 2017,
- VU la convention de subvention globale signée entre l'État et le Département du Haut-Rhin en date du 13 février 2017,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-7-10-6 du 7 juillet 2017 relative aux subventions FSE 2017
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-13 du 1er septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU le comité de Programmation Régional du 24 octobre 2017
- VU l'avis favorable de la 10ème commission lors de sa réunion en date du 24 novembre 2017,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'avenant-type n°1 relatif à l'octroi d'une subvention du Fonds social européen, joint en annexe à la présente délibération,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer, avec les 4 opérateurs (ALEOS, CIAREM, Contact Plus, REAGIR) les 10 avenants aux conventions 2017 relatives à l'octroi d'une subvention du Fonds social européen.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité